

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2014

La séance est ouverte à 19h00 :

### Présents :

Mmes : DERMIGNY S.,DOUYER L.,DUVIVIER A.,PEYROT C.,TANDEAU de MARSAC M.,

Mrs : BARRAUD G., BARRIERE L.,CHASSARD J.,FOUCHER Y.,GRAND Q.,LAGEAT J.,LAMARGOT P. LETOUX F.,MARQUET D., MOREAU S.,

**Absents :** néant

Le secrétaire de séance est Dominique MARQUET, assisté de Annie DUVIVIER.

Après lecture du PV de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'**unanimité**.

### DELIBERATIONS :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer plusieurs dossiers de demandes de subventions (programmation 2015) dans le cadre des CTD auprès du Conseil Général et de la DETR auprès de la Préfecture

**1-Dossier** concernant l'aménagement pour la sécurisation des déplacements sur la RD 124. Il s'agit d'une nouvelle demande consécutive à la modification du périmètre de la première tranche de travaux. Ce devis estimatif est réalisé par la SARL LEHMANN domicilié à LIMOGES pour un montant de 295 850 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE le devis présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier modifié auprès du Conseil Général.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier modifié auprès de la Préfecture.

**2-Dossier** concernant des travaux d'amélioration acoustique de la salle de restauration et la mise aux normes courants forts/courants faibles de la salle informatique de l'école de l'Orée du Bois. Le dossier est présenté au Conseil Municipal avec une estimation d'un montant de 25 000 € HT pour les travaux d'acoustique et 3 200 € HT pour la mise aux normes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE les devis présentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès du Conseil Général.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès de la Préfecture.

**3-Dossier** concernant la création d'un aménagement sécuritaire sur le site de Brignac. Le dossier est présenté au Conseil Municipal avec une estimation d'un montant de 30 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE le devis présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès du Conseil Général.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès de la Préfecture.

**4-Dossier** concernant des travaux de VRD sur la route d'Aureil RD 44 et l'Avenue du Général de Gaulle RD 941. Le dossier est présenté au Conseil Municipal avec une estimation d'un montant de 12 000 € HT pour la route d'Aureil et 5 000 € HT pour l'Avenue du Général de Gaulle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE les devis présentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès du Conseil Général.

**5-Dossier** concernant un aménagement sécuritaire par la création de ralentisseurs au village de la Rippe. Le dossier est présenté au Conseil Municipal avec une estimation d'un montant de 12 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE le devis présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès du Conseil Général.

#### **6-CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL**

Suite à la demande de viabilisation de 2 lots au lieu-dit « Impasse du Pré Madame » en application des dispositions de l'article L.332-11-3 du code de l'urbanisme , une convention peut être conclue entre les propriétaires de la parcelle N°314 section B à savoir Françoise MORDRET (épouse DELAHAYE) et Jacques MORDRET (indivision MORDRET) et la Commune représentée par son Maire .Ce dernier donne lecture de la convention et des engagements respectifs de l'indivision MORDRET et de la Commune. Cette convention sera annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE le projet de convention ;

MANDATE Monsieur le Maire à signer la convention et à faire appliquer cette dernière ;

DIT que les dépenses et les recettes seront inscrites aux Budgets 2014/2015.

#### **7-CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATOIN DES MARCHES PUBLICS**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de groupement de commandes relatif à la plateforme de dématérialisation des marchés publics qui pourrait intervenir entre certaines communes du Canton (dont la commune de Royères) et la Communauté de Communes de Noblat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

MANDATE Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe

DIT que les crédits nécessaires engendrés par la signature de la convention seront inscrits au Budget Primitif 2015.

## **8-TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Monsieur Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le montant de location des salles communales et propose, pour 2015, la reconduction des tarifs de 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de reconduire les tarifs actuels de location des salles communales pour 2015.  
(Les modalités et tarifs sont consultables sur les délibérations correspondantes)

## **9- TAXE D'ASSAINISSEMENT 2015**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le montant du forfait de raccordement d'assainissement et de la taxe sur le m3 d'eau consommé pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de reporter le forfait à 85 € TTC et la taxe sur le m3 d'eau consommé à 0.75 € TTC

DE FIXER le forfait pour tout habitant possédant un puits et n'ayant pas de consommation d'eau à 120 €.

## **10-TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES 2014/2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de reconduire pour l'année 2014/2015 les tarifs pour le transport scolaire comme indiqués ci-dessous :

Pour les élèves du primaire et du secondaire respectant la carte scolaire :  
65 Euros par an, par enfant.

Une réduction de 50 % est accordée, par famille, à partir du deuxième enfant transporté si celui-ci respecte la carte scolaire.

Elève du secondaire ne respectant pas la carte scolaire (hors zone) :  
250 Euros par an, par enfant.

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal

DECIDE de répercuter aux familles concernées l'intégralité des sommes demandées par le Département de la Haute-Vienne. Exception faite pour les enfants du primaire qui ne respectent pas la carte scolaire mais qui résident à moins de 3 km (65 € au lieu de 120 €).

## **11-PRIX DES CONCESSIONS CIMETIERE ET DES CAVURNES FUNERAIRES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de reporter les tarifs pour l'achat d'une concession au cimetière communal soit :

35 €uros par m2 pour une concession temporaire de 30 ans.  
55 €uros par m2 pour une concession perpétuelle.

DECIDE de fixer les tarifs pour l'achat de cavurnes funéraires comme suit :

450 €uros pour une cavurne temporaire de 30 ans.  
750 €uros pour une cavurne perpétuelle.

## **12-TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la Commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle est applicable depuis le 01 mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 01 janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

VU le code de l'urbanisme et ses articles correspondants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention et 14 pour :

DECIDE d'instituer une Taxe d'Aménagement d'un taux de **3 %** sur l'ensemble du territoire communal dans le respect des articles correspondants du code l'urbanisme.

## **13-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Demande de subvention exceptionnelle du Comité de Jumelage « NOBLAT AIGUES VIVES », qui servirait au financement de l'émail offert à la commune de Sant Agata Sul Santerno lors de la signature du serment de jumelage en Août 2014. Le coût du cadeau étant de 400 €, la subvention versée par chacune des quatre communes constituant le Comité de Jumelage serait de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

PROPOSE d'attribuer une subvention de 100 € au Comité de Jumelage;  
DIT que les crédits seront prévus au BP article 6574.

## **QUESTION DIVERSES.**

- Stabulation « CHILLOUX » arrêté de mise en service
- Courrier de remerciement « Ligue contre le cancer »
- Courrier de remerciement du comité de jumelage « Noblat Aigues Vives »
- Evocation de l'éventuelle location d'un local au presbytère

- La réception du réservoir du bois du Mas-Bareau est prévue le 29.10 à 11 h
- L'exposition « Poussières de guerre » se tiendra du 28.11 au 5.12 à la salle polyvalente
- Un projet de réouverture du foyer des jeunes est à l'étude.
- Les dates des futurs conseils municipaux seront indiquées aux élus le plus tôt possible. L'ordre du jour sera communiqué ultérieurement par courrier ou mail.
- La commission « Vie associative/Vie communale/Communication » fera prochainement une proposition pour les colis de fin d'année et l'installation de panneaux d'information.
- La mise en place des jeux pour enfants dans le jardin du presbytère est conditionnée par les contraintes de leur installation (tapis de réception, signalétique...)

Ordre du jour épuisé, la séance est levée à **21 h 20 mn**